



DECLARATION D'ENGAGEMENT ALTERNANCE

SERVICE COMMUN FORMATION CONTINUE
VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE
FCV2A

Je soussigné(e) :

NOM patronymique : D'usage :

Prénom :

Inscrit(e) durant l'année universitaire 2024/2025 dans la formation :
.....

M'engage à :

- 1 – Prendre connaissance du règlement intérieur du Service Commun de Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) (téléchargeable [ICI](#))
 - 2 – Prendre connaissance du règlement intérieur de l'UT Capitole (téléchargeable [ICI](#))
 - 3 – Prendre connaissance des conditions générales de vente de l'UT Capitole (téléchargeables [ICI](#))
 - 4 – Prendre connaissance des diverses [ressources disponibles](#) à UT Capitole (Outils numériques, Bibliothèques, Restauration, [accueil du public en situation de Handicap](#) ...) et de leurs réglementations.
 - 5 – Prendre connaissance du [règlement des inscriptions](#).
 - 6 – Suivre l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques et transmettre chaque mois au gestionnaire de ma formation la fiche de présence mensuelle à l'Université complétée et signée par les intervenants.
 - 7 - Transmettre tout document lié à la formation (copie de CERFA, Convention de formation...)
 - 8 - Répondre à l'enquête d'insertion professionnelle qui sera réalisée à l'issue de la formation.
 - 9- Désigner une personne de confiance à contacter en cas d'urgence :
- Nom : Prénom Tél :

De plus, j'autorise le service FCV2A à reproduire la photographie fournie dans mon dossier et sur laquelle je figure, dans le trombinoscope de ma promotion, ainsi que sur la plateforme de formation en ligne désignée à l'adresse <http://fcv2a.ut-capitole.fr/>, le cas échéant. L'Université Toulouse Capitole peut être amenée à faire des prises de vues des différentes manifestations et événements inhérents à la vie universitaire. Les apprenants de l'université ont vocation à apparaître sur ces prises de vues ; conformément à la jurisprudence en vigueur, ils ne pourraient s'y opposer que dans le cas où ils feraient l'objet d'un portrait. Dans ce cas, la publication de la prise de vue sera soumise à autorisation.

A :, le :

Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature